

Double

LES RÉGIONS
DE P325.714
COLONISATION
DE LA
Province de Québec

" La colonisation a été l'oeuvre du passé,
elle doit être l'oeuvre de l'avenir."

(L'hon. J. E. FERRELL).

Gaspé et Bonaventure

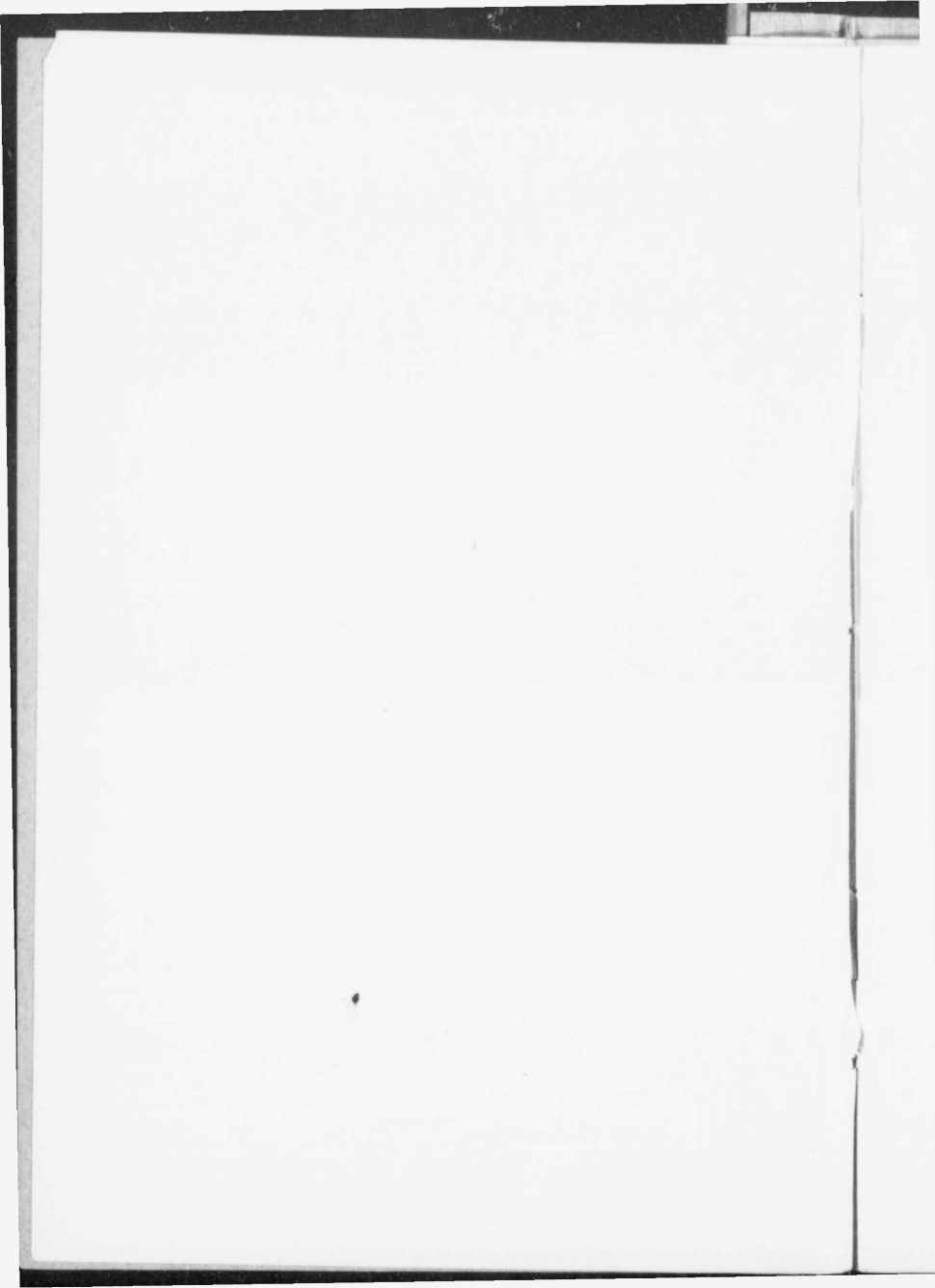


Publié par le Ministère de la Colonisation,
des Mines et des Pêcheries

QUÉBEC

1920

M 273 74



LES RÉGIONS
DE
COLONISATION
DE LA
Province de Québec

"La colonisation a été l'oeuvre du passé,
elle doit être l'oeuvre de l'avenir."

(L'hon. J. E. PERRAULT).

Gaspé et Bonaventure



Publié par le Ministère de la Colonisation,
des Mines et des Pêcheries

QUÉBEC

—
1920

C59A1
G276
OFF

LE GOUVERNEMENT DE LA PROVINCE DE
QUEBEC EN 1920.

SON HONNEUR SIR CHARLES FITZPATRICK, C.P., G.C.M.G., Lieutenant-Gouverneur.

HONORABLE ALEXANDRE TASCHEREAU, Premier-Ministre et Procureur-Général.

- “ JOHN C. KAINE, Ministre sans portefeuille.
- “ J. ED. CARON, Ministre de l'Agriculture.
- “ N. PERODEAU, Ministre sans portefeuille.
- “ J. A. TESSIER, Ministre de la Voirie.
- “ HONORE MERCIER, Ministre des Terres et Forêts.
- “ WALTER MITCHELL, Trésorier de la Province.
- “ N. SEGUIN, Ministre sans portefeuille.
- “ ANTONIN GALIPAULT, Ministre des Travaux Publics et du Travail.
- “ J. E. PERRAULT, Ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries.
- “ ATHANASE DAVID, Secrétaire de la Province.
- “ J. L. PERRON, Ministre sans portefeuille.

-
- “ ADELARD TURGEON, C.M.G., C.V.O., Président, Conseil Législatif.
 - “ J. N. FRANCOEUR, Président de l'Assemblée Législative.
-

REPRESENTANTS DE LA PROVINCE A L'ÉTRANGER :

L'HONORABLE P. PELLETIER, commissaire à Londres, 36, Kingsway, Angleterre.

MONSIEUR GODFROI LANGLOIS, commissaire à Bruxelles, Belgique.

MINISTÈRE DE LA COLONISATION, DES MINES
ET DES PÊCHERIES

- L'HONORABLE J. E. PERRAULT, Ministre.
M. S. DUFAULT, Sous-Ministre.
M. HENRI BEAUDRY, Secrétaire-particulier.
M. L'ABBE IVANHOE CARON, Missionnaire colonisateur.
M. HORMISDAS MAGNAN, Officier spécial du service de la colonisation.
M. ARTHUR GAGNON, Comptable.
M. E. NORMANDEAU, Ingénieur et inspecteur des travaux de colonisation.
M. GEORGES BELLEAU, Secrétaire du service de la Colonisation.
M. THEO. DENIS, Surintendant et ingénieur du service des Mines.
M. J. X. MERCIER, Secrétaire du service des Mines.
M. HECTOR CARON, Surintendant du service de la chasse et de la pêche.
M. E. T. D. CHAMBERS, Officier spécial du service de chasse et de pêche.
M. J. A. BELISLE, Inspecteur du service de la chasse et de la pêche
M. L. E. CARUFEL, Agent de colonisation, Montréal.
M. EMILE MARQUETTE, Agent d'immigration, Montréal.
M. GEORGES LEBEL, Agent d'immigration, Québec.
M. J. N. JUTRAS Agent de rapatriement, Montréal.

Les Régions de Colonisation

DE LA

Province de Québec

La colonisation doit être le grand ressort de notre politique, le but principal vers lequel doivent se porter nos énergies et nos affections patriotiques."

SIR LOMER GOUIN.

INTRODUCTION

La Province de Québec, berceau de la colonisation française en Amérique, est, à différents points de vue, le centre ou mieux le pivot autour duquel se meuvait toutes les autres provinces canadiennes. C'est ainsi que le chiffre de sa population sert de base pour la répartition des sièges fédéraux dans toutes les paroisses du Dominion.

A la veille du recensement décennal dans tout le pays, les provinces ont les yeux tournés vers le Québec, anxieuses de savoir quel effet aura le chiffre de sa population sur le nombre de leurs représentants au parlement du Canada.

Récemment, M. G. E. Marquis, chef des Statistiques, attirait l'attention publique sur le soin consciencieux à apporter dans la préparation du prochain recensement. Il est de toute première importance, en effet, que la population de notre province augmente sans cesse et le plus rapidement possible, pour que le coefficient de représentation à établir par elle soit de plus en plus élevé.

Chacun sait que, par le pacte de la Confédération, la province de Québec doit avoir 65 députés et que sa population, divisée par ce nombre, donne un coefficient, qui doit lui-même servir de diviseur à la population des autres provinces du Dominion, afin de fixer, pour chacune d'elles, le nombre de leurs représentants à Ottawa.

L'accroissement de la population des provinces de l'Ouest, en ces dernières années, a été très considérable par l'immigration qui s'y

déversait, surtout avant la guerre. C'est pourquoi les représentants de ces provinces sont devenus de plus en plus nombreux à la Chambre des Communes.

Par contre, de toutes les vieilles provinces de l'Est, Québec est celle dont la population s'est accrue le plus rapidement par l'excédant des naissances sur les décès.

Quelle sera la population de la Province de Québec en 1921 ?

Il appartient à tous les habitants de la province, aux individus comme aux autorités religieuses et civiles, d'aider à obtenir le plus haut chiffre en gardant d'abord chez nous les nôtres, et en rapatriant le plus grand nombre de nos compatriotes, tout en favorisant une immigration saine et désirable.

La population de la province de Québec devrait atteindre, au prochain recensement, plus de deux millions et demi.

Pour arriver à ce beau résultat, il faut d'abord que, dans chaque diocèse de colonisation, un grand effort se fasse, pour garder chez nous le surplus des vieilles paroisses.

La nomination récente d'un certain nombre de missionnaires colonisateurs, ces auxiliaires précieux de la colonisation, mettra fin, avant longtemps, nous l'espérons, à cette légende un peu fondée, croyons-nous, à savoir, " qu'on parle assez régulièrement de colonisation dans la province de Québec, et que c'est dans l'Ouest qu'on en fait." (1)

Un prêtre distingué, M. l'abbé J. C. Tremblay, écrivait, en 1919, les réflexions suivantes :

" Il existe une erreur courante, qui consiste à tout attendre des gouvernements, puis, à critiquer quand rien n'avance. Aidons-nous et l'on nous aidera. Je suis sûr qu'aucun gouvernement n'est disposé à repousser systématiquement les initiatives sérieuses. Mais, groupons-nous en sociétés, agitions la question après l'avoir bien étudiée, apportons des faits, des chiffres ; suscitions des entreprises, marchons, et l'on n'arrêtera pas le mouvement : au contraire, j'en suis convaincu, on sera tout heureux de suivre et de seconder l'œuvre des sociétés de colonisation, qui seront un puissant auxiliaire, non fi-

1 " Vers les Terres neuves," par le R. P. A. Dugré, S. J.

nancier, non politique, mais moral, jouissant de la confiance des autorités et des colons." (1)

Cette constatation est juste : le succès de la colonisation dans notre province repose sur l'aide efficace de toutes les classes de la société, et, en particulier des sociétés de colonisation fondées dans les diocèses nouveaux.

La province de Québec renferme, dans ses vastes limites, des quantités suffisantes pour établir tous les nôtres pendant de longues années encore.

Pour avoir une idée du nombre de cultivateurs que l'on pourrait établir dans ces larges domaines, il faut avoir parcouru le pays en tout sens, soit en chemin de fer, depuis la ligne interprovinciale, à l'ouest de Québec jusqu'à l'extrémité de la péninsule gaspésienne, soit en remontant avec les explorateurs, arpenteurs et ingénieurs forestiers, les principales rivières qui sillonnent le pays, du sud au nord et de l'est à l'ouest.

Chacune de ces rivières offrent des plaines magnifiques, avec les variétés infinies de leurs bois, de leurs terres et la distribution capricieuse de leurs eaux, où, souvent, le poisson abonde.

Qu'elles sont belles, ces terres, qu'elles sont avantageuses ! En vain le soleil les illumine de son éblouissante clarté, les réchauffe de sa bienfaisante chaleur, en vain les innombrables cours d'eau disséminés dans toutes les directions les arrosent et les fertilisent depuis des siècles, elles sont encore, pour la plupart, ensevelies dans la solitude et le silence. Ces forêts, ces collines, ces plaines surabondent d'une gracieuse et luxuriante végétation et, cependant, il faut le dire, elles sont à peu près inconnues.

Est-il possible que de si grandes beautés, tant de richesses, de si précieux trésors soient ici, dans notre patrie, sous nos yeux, à notre portée, et que nos campagnes se dépeuplent tous les jours au profit de l'étranger.

Le territoire à défricher dans la province de Québec est immen-

1 Cf. Le Progrès du Saguenay de 1919.

sément vaste. D'après le publiciste du Département des Terres et Forêts, il y a encore au moins, 15,000,000 d'acres de terres qui pourraient être cultivés et qui sont en forêt. Un peu plus de la moitié de ce vaste territoire se trouve dans le bassin du Saint-Laurent, le reste dans le bassin du lac Saint-Jean et de la Baie d'Hudson et dans les régions de Témiscamingue et de l'Abitibi.

Nous avons donc de la colonisation à faire dans la province de Québec. Nous avons l'espace voulu pour établir le surplus de nos populations rurales et urbaines et recevoir ceux de nos compatriotes de la république voisine et que les circonstances incitent à rentrer au foyer canadien.

Les statistiques officielles nous disent que, chaque année, la province de Québec a un excédent de 45,000 naissances. Si tous les fils de cultivateurs allaient s'établir sur des fermes, dans les nombreuses paroisses en voie de développement, ou s'en allaient ouvrir des terres neuves, nous verrions notre population rurale augmenter à vue d'œil, tandis que c'est le contraire qui arrive et que l'on déplore en certaines régions.

Dans son discours-programme, à la session du Parlement de Québec, en 1919, l'Honorable M. Perrault, parlant de la colonisation, disait avec justesse : " C'est en vain qu'on recherchera la solution du problème social et économique ailleurs que dans un retour à la terre.

Qu'on se le tienne pour dit : à moins d'aller demander au sol le salut, notre race périra, et il n'est pas besoin de s'abandonner à de longues considérations pour s'en convaincre.

La question sociale est l'étude des moyens de soulager les misères et d'établir l'équilibre entre les classes de la société. Or, ne croit-on pas que lorsque chacun aura son coin de terre, quand chacun sera assuré de sa subsistance et de celle de sa famille, la question sociale sera à demie résolue ?

Et quand des milliers de bras remueront la terre pour lui faire rendre à sa pleine capacité, ne croit-on pas que le problème économique, qui est surtout un problème financier, sera résolu ? "

Le gouvernement provincial, fidèle à sa sage politique de colonisation poursuit, en effet, énergiquement, l'exécution d'un program-

me patriotique. Il réussira sûrement à maintenir l'équilibre entre la classe des consommateurs et celle des producteurs, si la population de nos campagnes veut bien répondre à son appel pressant.

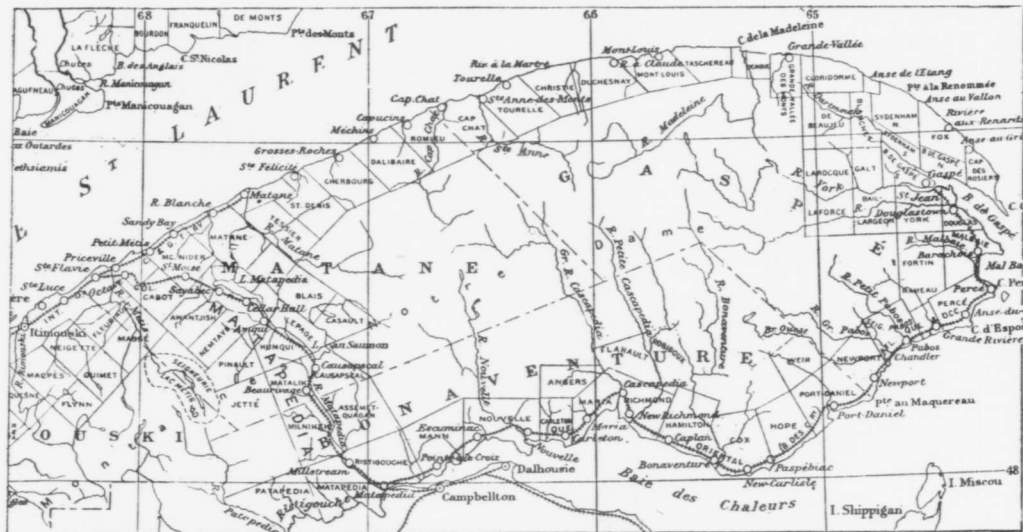
La colonisation se fait de plus en plus facile, sur des territoires accessibles, et avec des ressources dont les colons ne jouissaient pas autrefois. C'est donc le moment favorable, pour les cultivateurs de nos campagnes, comme pour les ouvriers des villes, d'établir leurs enfants à la campagne, s'ils ne peuvent leur faire près d'eux un avenir convenable. D'abord, d'excellentes régions colonisables leur tendent les bras, soit dans des paroisses de fondation récente, qui ne demandent qu'à se développer par l'arrivée de nouveaux colons, ou bien dans des endroits boisés, qui attendent la hache du défricheur canadien, ce héros obscur, à qui l'on devra, plus tard, élever une statue, tout comme à Louis Hébert.

La Province de Québec peut se diviser en une dizaine de régions au point de vue de la colonisation : L'Abitibi, le Témiscamingue, la vallée de la Gatineau, le comté de Labelle, la Mattavanie, Chicoutimi et Lac Saint-Jean, les Cantons de l'Est, le sud-est de Québec, la région de Témiscouata-Rimouski, la vallée de la Matapédia et la Gaspésie, qui comprend les comtés de Gaspé et de Bonaventure.

Dans une série de brochures, nous avons essayé de faire connaître chacune d'elles, en indiquant les paroisses ou municipalités qui sont encore dans la liste des cantons de colonisation.

Horace Dar Magnan



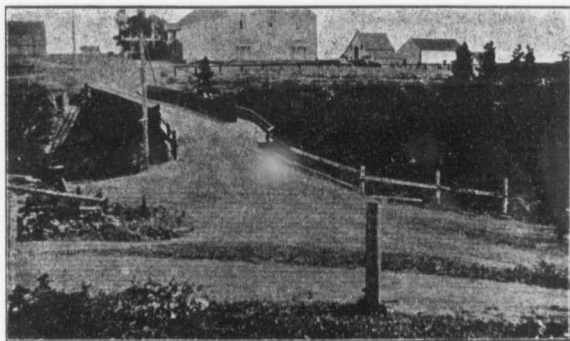


LA REGION DE GASPE ET DE BONAVENTURE

La Gaspésie, qui comprend les comtés de Gaspé et de Bonaventure, est composée de plusieurs territoires très différents les uns des autres ; tels l'intérieur, qu'on ne fait que commencer à connaître par les commerçants de bois et les explorateurs ; en second lieu, la côte maritime, où les rivages du Golfe Saint-Laurent, qui s'étendent sur un parcours d'environ 200 milles, et enfin, la Baie-des-Chaleurs, qui part du Témiscouata, se continue par la Matapédia et vient aboutir à l'extrémité de la péninsule gaspésienne et forme un plateau admirable de plus de 100 lieues de longueur, sur une largeur de 15 lieues.

Nulle région, dans la Province de Québec, n'a été l'objet de plus grandes attentions et n'a reçu plus d'éloges que la Gaspésie. Autant cette contrée a été de longues années méconnue et dédaignée, autant on s'occupe d'elle aujourd'hui.

En effet, journalistes, poètes et publicistes ont chanté, en ces dernières années, avec un plaisir marqué, les beautés et les avanta-



FONT OUVERT A SAINT-CHARLES DE CAPLAN

ges de cette presqu'île gigantesque, dont la forme rappelait à l'humoriste Buies une trompe d'éléphant.

Les comtés de Gaspé et de Bonaventure possèdent des moyens de communication qui en font l'une des plus belles régions de colonisation de toute la Province.

L'avenir réservé à ces deux comtés s'annonce sous de brillants auspices. L'Honorable Ministre de la Colonisation, on le sait, a inscrit à la première page de son programme d'action le développement de cette région en complétant sans retard les paroisses en formation et en en fondant d'autres où le besoin s'en ferait sentir.

D'autre part, la nomination d'un missionnaire colonisateur pour le diocèse de Rimouski est un indice que les principaux intéressés eux-mêmes veulent s'aider et accélérer le mouvement colonisateur dans ce pays d'avenir.

En effet, la Gaspésie est, sans contredit, l'une des plus belles parties de la Province de Québec. Depuis le canton de Douglass, situé à l'extrémité orientale de la Gaspésie, jusqu'à Carleton, au fond de la Baie des Chaleurs, distance d'environ 120 milles, se trouve une zone qui a une dizaine de milles de largeur. Les explorateurs, arpenteurs et écrivains, s'accordent à dire que cette région n'a pas de supérieure sous le rapport de la richesse du sol et de la forêt. Des 750 milles carrés que comprend cette région, il reste encore au moins les deux tiers en forêt. Il est certain que ce vaste territoire pourra former tout un diocèse quand il sera colonisé.

La Gaspésie, qui comprenait une population de 26,000 âmes en 1856, s'est à peine doublée durant l'espace de 60 ans, car elle compte actuellement, dans les deux comtés de Bonaventure et de Gaspé, une population globale de 59,429 âmes, soit 26,630 âmes pour Bonaventure et 32,799 pour Gaspé. En effet, sur 5,129,491 acres de terre que comprend la Gaspésie, 904,732 acres seulement sont devenus propriétés imposables, c'est-à-dire terrain mis en valeur. Or, il devrait y avoir, dans ces deux comtés, au moins, 100,000 âmes, avec une superficie d'au moins deux millions d'acres de terre en culture.

Le chemin de fer de la Baie des Chaleurs, qui longe aujourd'hui toute la Baie des Chaleurs, de Matapédia jusqu'à Gaspé, sera un

puissant auxiliaire pour aider le mouvement colonisateur dans cette région. On sait que cette voie ferrée comprend deux sections: l'une, le Québec-Oriental, relie Matapédia à New-Carlisle et la deuxième, l'Atlantic, Québec et Western, va de ce dernier endroit jusqu'à Gaspé. D'autre part, la partie nord de la péninsule gaspésienne est tout aussi bien favorisée par la navigation fluviale, durant la plus grande partie de l'année.

Voici, d'après les ingénieurs et inspecteurs du gouvernement, les cantons où la colonisation pourrait se faire avec profit dans les comtés de Bonaventure et de Gaspé: Mann, Nouvelle, New-Richmond, Hamilton, de Matapédia, Milnikak, Assemetquagan, Restigouche, Cox, Hope, Port-Daniel, Newport, Percé, Malbaie, Douglass, Sydenham-nord, Sydenham-sud, Chlorydorme, Fox, Cap-des-Rosiers, Tachereau, etc.

La Gaspésie compte actuellement 37 paroisses, 5 dessertes et 7 missions, soit 18 paroisses, 1 desserte et 9 missions pour le comté de Bonaventure et 19 paroisses, 4 dessertes et 8 missions pour le comté de Gaspé.

Dans la plupart des anciennes paroisses on trouve quelques fermes à vendre à des prix modérés. Dans les centres nouveaux se trouvent un bon nombre de lots non vendus. L'agent des Terres de la Couronne devra d'abord être consulté pour savoir quels sont les lots disponibles.

Voici les paroisses-nouvelles où il y a de la colonisation à faire:

PAROISSES ET MISSIONS

Comte de Bonaventure

Alverne.—(Stigmates de Saint-François), Comté de Bonaventure. Mission fondée vers 1897 et desservie de Sainte-Anne-de-Restigouche. La chapelle est construite sur le rang B du canton Mann à 7 milles environ de Sainte-Anne. La station la plus rapprochée est Cross Point, sur le chemin de fer de la Baie des Chaleurs. La population actuelle est de 137 âmes.

Il se trouve des lots disponibles sur les rangs I, II, III, IV, V, VI, A et B. Le sol est généralement de bonne qualité. Le canton est déjà pourvu de bons chemins.

Anse-aux-Gascons.—(Ste-Germaine), (Bureau de poste "Gascons"), comté de Bonaventure. La paroisse de Sainte-Germaine-de-l'Anse-aux-Gascons a été érigée en 1900. Elle comprend une partie du canton de Port-Daniel. L'église est construite sur le lot O du rang I, partie Est du canton de Port-Daniel, à 6 milles de Port-Daniel. La population actuelle est de 1,145 âmes.

Il se trouve des lots non vendus sur les rangs V, VI, VII, VIII, IX, X, XI, XII, XIII, XIV et XV du canton de Port-Daniel. En général, le sol est d'assez bonne qualité.

Escuminac.—(St-Antoine-de-Padoue), Comté de Bonaventure. Connue aussi sous le nom de Pointe-à-la-garde. Cette mission, fondée vers 1897, est desservie de Sainte-Anne-de-Ristigouche. Elle comprend la partie ouest de la seigneurie de Shoolbred, la partie est du canton de Mann et la partie sud-ouest du canton de Nouvelle. La population est de 97 âmes. Il se trouve des lots non vendus sur les rangs I à X et sur les rangs Centre, Est, Nord et Escuminac du canton de Nouvelle et sur les premiers rangs du canton de Mann.

Le sol est de qualité supérieure dans le canton Mann et généralement propre à l'agriculture dans le canton de Nouvelle.

Port-Daniel.—(St-Georges), Comté de Bonaventure, (Bureau de poste "Port-Daniel-Est"). C'est une ancienne paroisse, puisqu'elle a été érigée civilement en 1861. Elle comprend une grande partie du canton de Port-Daniel. Deux municipalités se partagent le territoire de la paroisse religieuse: Port-Daniel-Est et Port-Daniel-Ouest. Le village est bâti sur la rive est de la Baie de Port-Daniel, rang Nord du Hâvre. La population est comme suit: Port-Daniel-Est, 814, et Port-Daniel-Ouest, 1,020.

Le sol du canton de Port-Daniel est d'une bonne qualité; la partie ouest, surtout, est très avantageuse à la colonisation. Il se trouve des lots non vendus sur les rangs V, VI, VII, VIII, IX, X, XI, XIV et XV.

St-Alphonse-de-Caplan.—Comté de Bonaventure. C'est une paroisse dont les premiers établissements remontent à 1892. L'érection

civile de la paroisse a été faite par proclamation du 9 juillet 1901. Elle comprend une partie du canton de Hamilton. L'église est construite entre les rangs VII et VIII, entre les lots 6 et 7, à 8 milles environ de la station Caplan, sur le chemin de fer de la Baie des Chaleurs. La population est de 650 âmes.

Le canton de Hamilton est traversé par la rivière Bonaventure. Le sol est généralement cultivable. Il y a de la colonisation à faire sur les rangs V, VI, VII, VIII, I Est et I Ouest. L'on trouve aussi quelques terres à vendre, en partie défrichées.

Ste-Anne-de-Ristigouche.—(Bureau de poste "Ristigouche"), comté de Bonaventure. Cette mission est comprise dans les limites de la municipalité du canton de Mann, érigée par proclamation du 1er janvier 1842. La mission de Ristigouche a été desservie par des missionnaires de 1845 à 1894. Les PP. Capucins la desservent depuis cette date. La chapelle est construite sur les bords de la rivière Ristigouche, à 4 milles de la station de Cross Point, sur le chemin de fer de la Baie des Chaleurs. La population actuelle de la municipalité de Mann est de 395 âmes. Les établissements fondés par les Pères Capucins dans le canton de Mann sont susceptibles de développement par la colonisation de même que Sainte-Anne-de-Ristigouche. Les terres du canton de Mann sont de qualité supérieure. L'accès à tous les rangs est facile par les chemins de chantiers et les routes faites par le gouvernement.

Saint-Godefroi.—Comté de Bonaventure. Cette paroisse a été fondée en 1873. L'érection civile de Saint-Godefroi date du 10 février 1874. Elle comprend une partie du canton de Hope. C'est une paroisse assez ancienne, mais elle peut s'étendre et donner naissance à un autre groupement important. L'église est bâtie sur le lot 25 du rang I du canton de Hope, sur le chemin de fer de la Baie des Chaleurs. La population actuelle est de 702 âmes.

La terre de ce canton est généralement propre à la culture. Les 4 premiers rangs sont colonisés. Il se trouve des lots non vendus sur les rangs V à X.

Saint-Jules.—(Bureau de poste "Grande-Cascapédia"), comté de Bonaventure. Cette paroisse comprend une partie des cantons de Maria et de New-Richmond. Elle a été érigée civilement en

1901. L'église est bâtie sur le lot 10 du rang I du canton de Maria, sur la rive ouest de la rivière Grande-Cascapédia. Le chemin de fer de la Baie des Chaleurs traverse cette paroisse ; le nom de la station est Cascapédia. La population est de 667 âmes.

Le canton de New-Richmond est tout à fait favorable à la colonisation. Il se trouve des lots non vendus sur les rangs IV à VII.

Saint-Louis-de-Gonzague.—(Bureau de poste "Mission Saint-Louis," comté de Bonaventure. La mission Saint-Louis, qui est une desserte de Saint-Omer, a été fondée vers 1900. Le village est bâti à l'est du canton de Nouvelle, à 6 milles de Saint-Omer. La mission comprend la partie est du canton de Nouvelle, et la partie ouest du canton de Carleton. On y trouve une population de 150 âmes. Cette future paroisse est susceptible de grands développements. Les terres sont de bonne qualité dans la vallée de Carleton. Les colons peuvent s'établir sur les rangs V, VI et VII de ce canton. Il en est de même à l'ouest des rangs I à X du canton de Nouvelle.

COMTE DE GASPE

Anse-au-Griffon.—(Saint-Joseph), comté de Gaspé. La paroisse de l'Anse-aux-Griffons comprend la plus grande partie du canton de Cap-des-Rosiers. Le village est construit dans la partie nord-ouest du canton, sur les bords de la mer. La population est de 959 âmes. C'est un excellent poste pour la pêche de la morue. Les terres du canton de Cap-des-Rosiers sont de bonne qualité mais, comme sur le reste de la côte, l'on s'occupe de la pêche. Il y a, cependant, de la colonisation à faire sur les rangs I et II, sud et est de ce canton.

Percé.—Canton. Comté de Gaspé. Le canton de Percé comprend déjà deux florissantes paroisses : Percé et l'Anse-du-Cap, établies sur la Baie des Chaleurs. Mais, dans l'arrière partie de ces paroisses, il y a une étendue considérable de terre à peu près non colonisée, où il y aurait place pour une belle paroisse, qui prendrait aussi quelques lots dans la partie est du canton de Malbaie.

Le chemin de fer, pour contourner les montagnes de Percé, pé-

nêtre dans les terres sur une distance d'au-delà de 5 milles, en suivant le cours de la branche Est de la rivière de l'Anse-à-Beaufils, et celui du Portage. Un magnifique chemin de colonisation, le chemin Lemieux, pour lequel le gouvernement de Québec a déjà dépensé plus de \$4,000, suit le parcours de la voie ferrée; il se rendra d'abord au coin du Banc, puis partira du point le plus rapproché du canton de Malbaie, passera entre les rangs III et IV pour se rendre ensuite à Douglasstown.

Les rangs III, IV et V de Percé sont à la disposition des colons sérieux qui voudraient s'y fixer. Vraiment, il ne se trouve pas d'endroit plus favorable à la colonisation, à la culture et à l'écoulement des produits agricoles et autres.

Rivière-au-Renard.—(Saint-Martin), Comté de Gaspé. Cette paroisse est comprise dans les limites de la municipalité des cantons unis de Fox et de Sydenham-Nord, organisée en 1855. La paroisse a été érigée canoniquement le 22 mars 1860. Le village est construit au nord du canton de Fox, à l'embouchure de la Rivière-au-Renard. La population est de 2,060 âmes.

Les cantons de Fox et de Sydenham-Nord sont montagneux et rocheux. Un certain nombre de lots sont, cependant, propres à la culture. Les habitants sont surtout occupés à la pêche.

Saint-Majorique.—Comté de Gaspé. La paroisse de Saint-Majorique est comprise dans les limites de la municipalité de Gaspé-Baie-Nord et de Sydenham-sud, érigée en 1845. Mais la paroisse ne fut fondée que vers 1876. Elle fut desservie par le curé de Gaspé jusqu'en 1905, date de l'arrivée d'un curé résidant; l'érection canonique en fut faite le 15 août 1914. Le village est bâti au fond de la Baie de Gaspé, dans la partie sud-est du canton de Sydenham-Sud, à 8 milles de Gaspé, terminus actuel du chemin de fer de la Baie des Chaleurs.

Il y a de la colonisation à faire sur les rangs I et II du canton de Sydenham-Sud, et sur les rangs II, III, IV, V, VI, VII, VIII, IX, X, XI et XIII du canton de Baie-de-Gaspé-Nord. Le sol de ce canton est de bonne qualité, surtout du côté de la rivière.

Sainte-Marie-Madeleine.—(Bureau de poste "Rivière-Madeleine"), Comté de Gaspé. La paroisse de Sainte-Madeleine de la

Rivière-Madeleine a été érigée civilement le 24 mars 1915. Un curé y réside depuis 1912. La paroisse comprend une partie de la seigneurie de la Madeleine et du canton de Taschereau. Le village est construit non loin de la mer et de l'embouchure de la rivière Madeleine, sur laquelle se trouve un puissant pouvoir hydraulique.

Le pays est un peu montagneux, mais il y a de la colonisation à faire sur les bords de la rivière Madeleine, qui traverse la seigneurie ainsi que sur les rangs I, II, A et B du canton de Taschereau.

Saint-Omer.—Comté de Bonaventure. C'est une paroisse assez récente puisque l'érection civile n'a été proclamée que le 20 janvier 1902. Elle comprend une partie des cantons de Carleton et de Nouvelle. L'église est construite sur le lot 6 du rang I du canton de Carleton. La population actuelle est de 712 âmes.

Dans la partie nord de cette paroisse, se trouve un bon nombre de lots non vendus dans les cantons de Carleton et de Nouvelle.

AGENCE DES TERRES DE LA COURONNE

Agence de Bonaventure : (division centrale) M. W. H. Clapperton, agent, Maria, (Bonaventure), P. Q.

Cette agence comprend 8 cantons situés dans le comté de Bonaventure : Angers, Carleton, Flahaut, Mann, New-Richmond, Nouvelle, Maria, Robidoux.

Agence de Gaspé, division ouest : M. Léon Côté, agent, Cap-Chat, P. Q.

L'agence de Gaspé-Ouest comprend 7 cantons situés dans le comté de Gaspé. Les voici : Cap-Chat, Christie, Denoue, Duchesnay, Romieu, Taschereau et Tourelle.

Agence de Gaspé, (Gaspé-Centre), M. John Carter, agent, Bassin de Gaspé, P. Q.

18 cantons, situés dans le comté de Gaspé, sont compris dans cette agence : Blanchet, Cap-Rosier, Chlorydorme, De Beaujeu, Douglas, Douglstown, Fox, Galt, Baie-de-Gaspé-Nord, Baie-de-Gaspé-Sud, Iles de la rivière Saint-Jean, Iles de la rivière Darmouth, Laforce, Larocque, Sydenham-nord, Sydenham-sud et York.

Agence de Gaspé, (Gaspé-Est), M. J. H. L'Espérance, agent, Percé, P. Q.

Cette agence comprend les cantons suivants, compris dans le comté de Gaspé : Rameau, New-Port, Seigneurie de Pabos, Fortin, Malbaie, Percé, (village).

MISSIONNAIRE-COLONISATEUR

Les colons de cette région pourront s'adresser à l'abbé G. David Jean, missionnaire-colonisateur pour le diocèse de Rimouski. Adresse : Evêché de Rimouski.

CHEMIN DE FER DE LA BAIE DES CHALEURS

Ce chemin, qui se divise en deux tronçons, part de la Matapédia, où il fait raccordement avec l'Intercolonial, et parcourt une longueur de 212. Le premier de ces tronçons s'étend de Matapédia à New-Carlisle, et le second va de ce dernier endroit jusqu'à Gaspé. Voici leur parcours .

QUEBEC ORIENTAL RAILWAY

Distances :

De Matapédia à	Cross Point.....	13 milles
" "	" Oak Bay.....	16 "
" "	" Pointe-à-la-Garde.....	22 "
" "	" Escuminac.....	27 "
" "	" Nouvelle.....	36 "
" "	" Saint-Omer.....	41 "
" "	" Carleton.....	44 "
" "	" Maria.....	53 "
" "	" Cascapédia.....	61 "
" "	" New-Richmond.....	68 "
" "	" Black Capes.....	72 "
" "	" Caplin.....	79 "
" "	" Saint-Siméon.....	84 "
" "	" Bonaventure.....	89 "
" "	" New-Carlisle.....	98 "

ATLANTIC, QUEBEC AND WESTERN RAILWAY

Distances :

De New-Carlisle à	Paspébiac	3	milles
" "	" Saint-Godefroi	11	"
" "	" Marcell	16	"
" "	" Port-Daniel	52	"
" "	" Gascons	28	"
" "	" Newport	37	"
" "	" Chandler	44	"
" "	" Sainte-Adélaïde	48	"
" "	" Grande-Rivière	54	"
" "	" Cape-Cove	62	"
" "	" Corner of the Beach	75	"
" "	" Barachois	78	"
" "	" Chien-Blanc	83	"
" "	" Douglastown	97	"
" "	" Gaspé	104	"

La plupart des endroits de colonisation sont situés près des gares de chemin de fer. Il en est de même pour les endroits à coloniser dans le canton de Percé.

CONDITIONS DE LA VENTE DES LOTS

Le prix de la terre est de 60 centins l'acre. Un lot ordinaire compte 100 acres. Le prix total, \$60., est payable en 5 versements égaux, le premier comptant, les autres annuellement, avec intérêt de 6%.

Les conditions de la vente sont comme suit dans les différentes parties de la Province :

1. L'acquéreur pourra payer la balance du prix de vente en quatre versements égaux annuels, avec intérêt à 6% de cette date, mais il faudra qu'au moins un versement soit payé chaque année.

2. L'acquéreur devra, dans les dix-huit mois de la date de la vente, bâtir une maison habitable d'au moins 16 par 20 pieds, l'oc-

cuper et y résider personnellement, et sans interruption de ce moment jusqu'à l'émission des Lettres-Patentes.

3. Dans le cours de cinq années, il devra défricher et mettre en bonne culture (en vue de récoltes profitables) une étendue d'au moins quinze acres par cent, en un seul bloc, mais il faudra que, chaque année, il défriche au moins trois acres et il ne pourra défricher plus de cinq acres par année, sans autorisation spéciale et préalable du Ministre des Terres ; et à l'expiration des cinq années, il devra posséder sur le dit lot une grange d'au moins 20 sur 25 pieds et une étable d'au moins 15 sur 20 pieds, les deux pouvant, néanmoins, consister en une seule et même bâtisse. Trois acres, au moins, de la partie en culture, devront être labourables ;

4. Il devra, chaque année, cultiver le terrain qu'il aura défriché comme susdit.

5. Il ne sera coupé de bois avant l'émission des Lettres-Patentes que pour le défrichement, le chauffage, les bâtisses et les clôtures ; et tout bois coupé contrairement à cette condition sera considéré comme ayant été coupé sans permis sur les terres publiques ;

6. Tout le bois qu'il est permis à un colon de couper sur un lot de terre avant l'émission des Lettres-Patentes et dont il veut faire du bois de commerce, doit être manufacturé au Canada et toutes les dispositions de l'Article 13 des Règlements des Bois et Forêts, actuellement en vigueur, s'y appliquent.

7. Les Lettres-Patentes ne seront émises, dans aucun cas, avant cinq ans à compter de la date de la vente, ni avant l'accomplissement de toutes les conditions d'icelle.

8. Le Ministre des Terres et Forêts pourra ajouter au prix ordinaire du lot tout montant jugé convenable pour les améliorations appartenant à la Couronne et existant sur le lot vendu ;

9. Cette vente est aussi sujette aux licences de coupe de bois actuellement en vigueur et l'acquéreur sera obligé de se conformer aux Lois et Règlements concernant les Terres publiques, les Bois et Forêts, les Mines et les Pêcheries, dans la Province.



SUR LA RIVIERE CASCAPÉDIA

AVIS

Art 1572. Les lots vendus ou autrement octroyés pour fins de colonisation après le 1er juillet 1909 ne peuvent, pendant cinq ans, à compter de la date du billet de location être vendus ni autrement aliénés, en tout ou en partie, excepté par donations entrevifs, ou par testament en ligne directe ascendante ou descendante ou en ligne collatérale ou par succession " ab intestat " et, dans ce cas, le donataire, le légataire ou l'héritier sont soumis à la même prohibition que l'acquéreur primitif.

Néanmoins, tout autre transport fait après le 1er juillet 1909, pendant les cinq années à compter de la date du billet de location, est valable s'il a été préalablement autorisé par le Ministre sur preuve, à sa satisfaction, que ce transport est dans l'intérêt de la colonisation; le nouvel acquéreur est soumis à la même prohibition que l'acquéreur primitif.

Tout transport fait en contravention avec le présent article est radicalement nul entre les parties et il fait encourir la révocation de la vente ou de l'octroi du lot. (Art. 1572, S. R. P. Q. 1909, 6 Geo. V. chap. 17).

1574. Lorsque le Ministre des Terres et Forêts est convaincu qu'un acquéreur de terres publiques ou son concessionnaire, représentant ou ayant-cause s'est rendu coupable d'aucune fraude ou abus ou a enfreint ou négligé d'accomplir quelques conditions de la vente, aussi lorsqu'une vente a été faite par méprise, erreur ou contrairement à la loi, ou aux règlements, il peut révoquer telle vente, reprendre la terre y désignée et en disposer de même que si elle n'eût jamais été vendue.

(Voir l'article 1574 S. R. P. Q. 1909).

AGENTS DE COLONISATION
ET
MISSIONNAIRES COLONISATEURS

Les colons pourront, en tout temps, s'adresser à l'honorable M. J. E. Perrault, Ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, à Québec, ou à ses agents :

M. L. E. CARUFEL, agent de colonisation, 82 rue St-Antoine, Montréal.

M. EMILE MARQUETTE, agent d'immigration, 82 rue Saint-Antoine, Montréal.

M. J. N. JUTRAS, agent de rapatriement, 82 rue Saint-Antoine, Montréal.

M. l'abbé IVANHOE CARON, missionnaire colonisateur, Hôtel du Gouvernement, Québec.

L'abbé JEAN BERGERON, missionnaire colonisateur pour la Société de Colonisation de Chicoutimi. Adresse : Chicoutimi, P. Q.

L'abbé G. DAVID JEAN, missionnaire colonisateur pour la Société de Colonisation du diocèse de Rimouski. Adresse : Evêché de Rimouski, P. Q.

M. l'abbé J.-C. AUGER, missionnaire colonisateur pour la région de Québec. Adresse : 1 avenue Marguerite Bourgeois, Québec.

M. l'abbé G. RACETTE, missionnaire colonisateur pour la région de la Mattavinie. Adresse : Saint-Guillaume-Nord, comté de Joliette.

M. J. E. LAFORGE, agent de rapatriement, 394 Washington street, Boston, Mass., U. S. A.

M. J. N. GASTONGUAY, président de la Ligue Nationale de colonisation, 111 Côte Lamontagne, et 39, rue St-Jean, Québec, P. Q.

MONSIEUR LE SECRETAIRE de la Ligue Nationale de Colonisation, 39 rue Saint-Jean, Québec, P. Q.

GASPÉ ET BONAVENTURE

TABLE DES MATIERES

	Page
Agence des Terres de la Couronne.....	18
Agents et Missionnaires Colonisateurs.....	24
Alverne (Stigmates de Saint-François) comté de Bonaventure.....	13
Anse-aux-Gascons (Sainte-Germaine) " " "	14
Anse-au-Griffon (Saint-Joseph) " " "	16
Avis.....	23
Chemin de fer de la Baie des Chaleurs.....	19
Conditions de la vente des lots.....	20
Éscuminac (Saint-Antoine) comté de Bonaventure.....	14
Introduction.....	5
Le Gouvernement de la Province de Québec.....	3
La Région de Gaspé et de Bonaventure.....	11
Percé (canton) " " Gaspé.....	16
Personnel du Ministère de la Colonisation, etc.....	4
Plans à vendre.....	26
Port-Daniel (Saint-Georges) " " Bonaventure.....	14
Rivière-au-Renard (Saint-Martin, comté de Gaspé.....	17
Saint-Alphonse-de-Caplan, comté de Bonaventure.....	14
Sainte-Anne-de-Ristigouche, " " ".....	15
Saint-Godefroi, " " ".....	15
Saint-Jules (Grande-Cascapédia) comté ".....	15
Saint-Louis-de-Gonzague (Mission Saint-Louis), comté de Bonaventure.....	16
Saint-Majorique, comté de Gaspé.....	17
Sainte-Marie-Madeleine (Rivière Madeleine) comté de Gaspé.....	17
Saint-Omer, comté de Gaspé.....	18

À VENDRE

COPIE DES PLANS DU CADASTRE OFFICIEL

Les plans du cadastre officiel des municipalités comprises dans les comtés de

ARTHABASKA, BEAUCE, BELLECHASSE, CHATEAUGUAY, COMPTON, DORCHESTER, FRONTENAC, JACQUES-CARTIER, KAMOURASKA, LAPRAIRIE, L'ISLET, MATANE, MONTMAGNY, NICOLET, PORTNEUF, QUEBEC ET TEMISCOUATA.

sont maintenant imprimés et en vente, de même que les plans de quelques-unes des municipalités situées dans les comtés de

BEAUHARNOIS, BROME, CHAMBLY, CHAMPLAIN, DRUMMOND, HULL, LABELLE, LAC SAINT-JEAN, ROUVILLE, SHEFFORD, SAINT-HYACINTHE, TEMISCAMINGUE, TERREBONNE ET YAMASKA,

pour la modique somme de \$1.50 le feuillet. Chaque municipalité couvre un feuillet, à l'exception de quelques-unes dont l'étendue exige deux feuillets.

Les bureaux d'affaires, les conseils municipaux et les fabriques apprécieront l'avantage d'avoir, sous la main, le plan officiel de leur circonscription respective.

Le travail d'impression se continue en ce qui regarde le reste de la province.

S'adresser au " Ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries ", Québec, ou à la librairie J. A. Langlais et Cie, 177 rue St-Joseph, Québec.

S. DUFAULT,
Sous-Ministre.









